ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armement

Question écrite n° 2366

Texte de la question

M. Gilbert Le Bris attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la décision de la Grande-Bretagne de lancer la construction de deux porte-avions. Outre l'effet de cette annonce en termes de communication, effet que la France semble pourtant ignorer alors que le 3e porte-avion doit être construit en commun, il est aujourd'hui légitime de se poser la question des conséquences de cette annonce sur le devenir du deuxième porte-avions de la France. Il est, en effet, légitime de se demander s'il n'y a pas là un signe du fait que la Grande-Bretagne s'impatiente d'attendre une décision qui, d'atermoiements en atermoiements, rend de plus en plus hypothétique la construction du deuxième porte-avions en France. Il lui demande donc de lui faire savoir si l'État français a toujours la volonté de réaliser un porte-avions commun avec la Grande-Bretagne. Il se demande si l'avancée rapide et, semble-t-il, solitaire des Britanniques n'est pas de nature à remettre en question le choix du porte-avions avec la France. Il lui semble donc qu'il devient plus qu'urgent que la France prenne sa décision en ce domaine. Il le sollicite donc pour connaître la position de l'État français dans ce dossier.

Texte de la réponse

La décision de principe sur la construction du deuxième porte-avions (PA2) ayant été prise, un montant conditionnel d'autorisation d'engagement de trois milliards d'euros a été prévu dans le projet de budget 2008. Les conditions de mise en oeuvre de cette décision seront arrêtées à l'issue des travaux d'élaboration du Livre blanc sur la défense et la sécurité, qui ont été décidés par le Président de la République. La construction du PA2 garantirait à la France la disponibilité permanente de son groupe aéronaval à l'horizon de la seconde interruption programmée pour entretien et réparation du porte-avions Charles-de-Gaulle. Ses missions seraient destinées à couvrir, dans le cadre plus général de l'action contre la terre depuis la mer, la mise en oeuvre de la composante nucléaire embarquée, la projection de puissance, ainsi que la maîtrise des espaces aéromaritimes. L'annonce récente de la Grande-Bretagne, fin juillet 2007, de mettre en oeuvre le programme Carrier Vessel Future (CVF) ne remet pas en cause la participation française au projet franco-britannique. À cet égard, la mise en place d'une organisation industrielle intégrée entre BAE Systems et VT (ex-Vosper Thornycroft) pour ce qui concerne les chantiers navals, maintient en cohérence les calendriers des deux programmes et facilite les discussions et les accords entre les industriels français et britanniques. Au vu des décisions qui seront prises par la France, le travail commun entre les acteurs des programmes français et britanniques, tant du côté des États que des industriels, pourra se poursuivre afin de maximiser les bénéfices de la coopération, notamment en terme d'études communes et d'acquisitions conjointes.

Données clés

Auteur : M. Gilbert Le Bris
Circonscription : Finistère (8e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2366
Rubrique : Défense

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE2366

Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5099
Réponse publiée le : 30 octobre 2007, page 6722